MODE OPERATOIRE CARTE ACHAT

Sous-titre

Contexte

Rappel des points clés du dispositif

La carte achat est un mode de paiement de l'établissement qui permet d'effectuer des achats de proximité ou sur internet. Elle permet d'effectuer des achats récurrents, des achats de petits montants, des chats urgents (l'achat d'investissement n'est pas possible par carte achat).

L'achat doit être réalisé dans le respect des règles de mise en concurrence et de la politique d'achats de l'établissement. La carte achats ne modifie en rien les règles en matière de marchés publics.

Objectifs

Ce mode opératoire décrit les différentes étapes du flux de la dépense traitée par carte achat et les opérations nécessaires à réaliser dans SIFAC.

Procédure de fonctionnement

Ces opérations sont effectuées par le porteur et / ou son gestionnaire

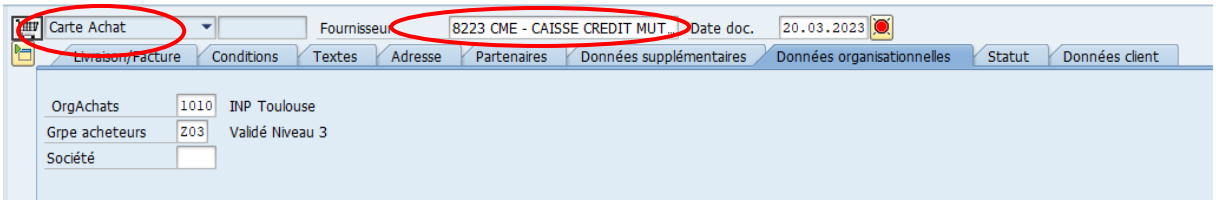
1) Faire la demande de carte achat auprès de l'Agence comptable (cf instruction n° DAF/AC 2023-02 et formulaire de demande de carte achat)

2) Réaliser l'achat en ligne ou de proximité conformément aux clauses reprises dans l'instruction

S'assurer de disposer d'un ticket, d'une facture ou tout autre justificatif permettant de visualiser l'achat, la date, la devise, le montant HT, TVA, TTC, le numéro de la carte et la nature de l'achat à remettre au gestionnaire

3) Faire un bon de commande sur SIFAC

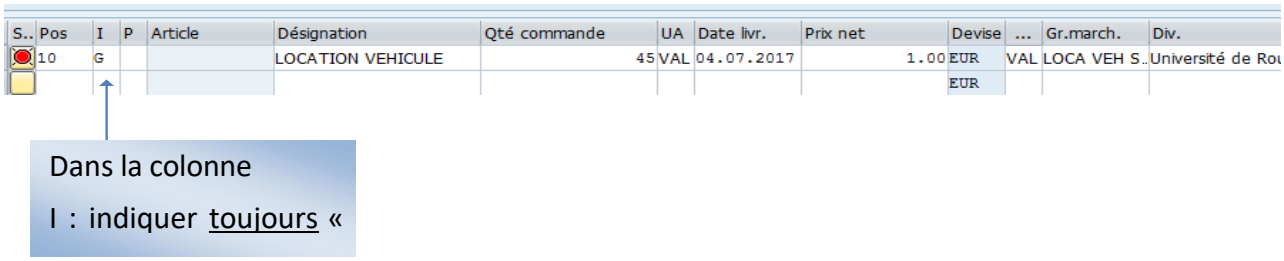
1 - Saisir la transaction **ME21N**



2 - Sélectionner le schéma de commande « Carte achat »

3 - Indiquer le fournisseur : **8223** (toujours indiquer ce fournisseur pour les achats avec la carte)

4 - Type d'imputation : G



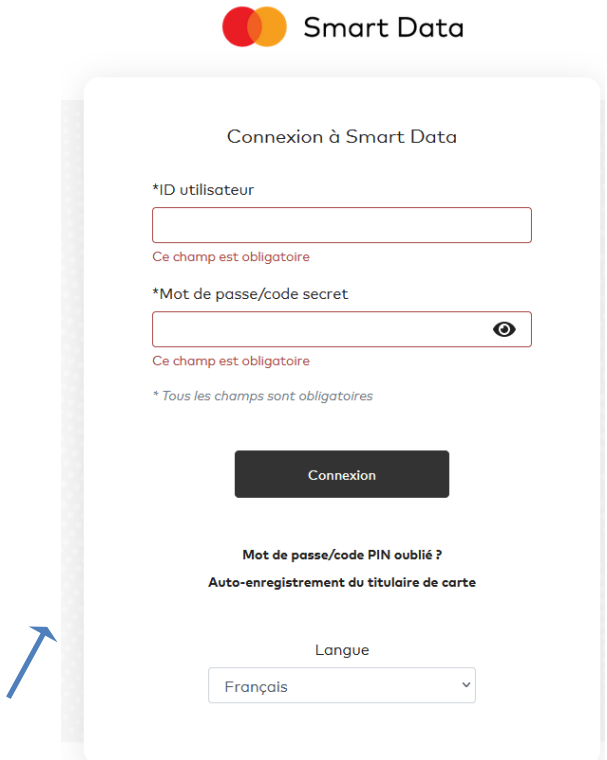
Une fois la saisie du bon de commande terminé, un **numéro de bon de commande commençant par 45000**….) est indiqué tout en bas à gauche de votre écran.

L'étape suivante après la saisie du bon de commande sur Sifac est d'enregistrer **le numéro de bon de commande sur le site smart data online de la banque**.

4) Enregistrement sur le site SMART DATA ONLINE

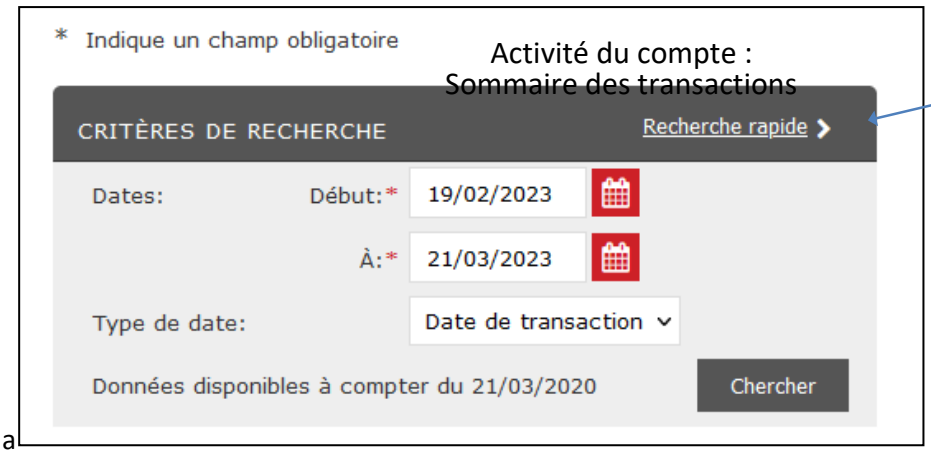
Une fois le bon de commande enregistré sur Sifac, **enregistrer** le numéro de bon de commande sur le site https://sdg2.mastercard.com

- Les achats sont à saisir dans le logiciel du Crédit Mutuel « Smart Data » entre le **1er et le 31 de chaque mois**.
- **ATTENTION** : les éléments manquants empêchent la récupération automatique des données. Il est donc primordial d'effectuer correctement la saisie avant le 31 de chaque mois.



ID utilisateur et mot de passe :
Déterminé par le titulaire de la carte



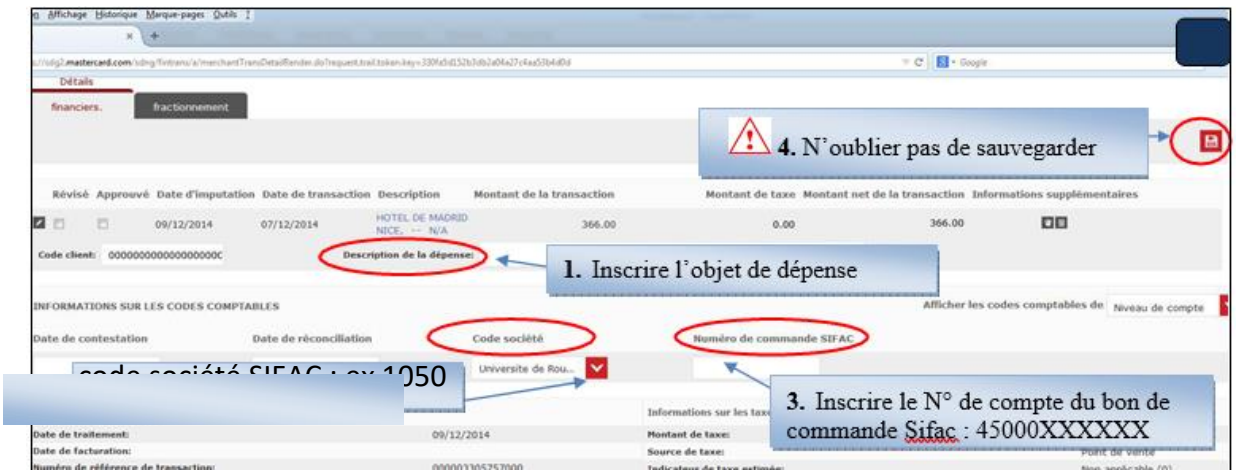


Activité du compte :
Sommaire des transactions

a



Détail du compte



code société SIFAC : ex 1050

- Il est important d'aller régulièrement sur le site pour vérifier qu'il n'y a pas de transactions frauduleuses ou erronées. A SAVOIR : 15 jours après la date de transaction, il n'est plus possible de rejeter une transaction. Mais un achat frauduleux peut être contesté dans les deux mois et sera remboursé par la banque.

- Particularité :

En cas d'avoir concernant un achat, indiquer dans Smart Data le numéro de commande SIFAC correspondant à l'achat sur la ligne de l'achat **ET** sur la ligne de l'avoir. VOUS NE DEVEZ ABSOLUMENT PAS MODIFIER LE MONTANT INITIAL DU BON DE COMMANDE. La réduction de charge se réalisera automatiquement.

L'indication du BC dans Smart Data suffit. Ne cochez aucune case « Révisé » ou « Approuvé » : les opérations ne remontent pas …